

Communiqué de Presse

ACTE IV DES JOURNÉES ROUGES DES INTÉRIMAIRES EN COLÈRE

L'acte IV des " journées rouges des intérimaires en colère ", à l'initiative de la CGT Intérim se déroulera ce mercredi 27 février à Massy et Wissous aux entrepôts de la FNAC Logistique.

Les militants de la CGT Intérim et de la CGT Fnac Logistique et de l'Union Locale CGT de Massy iront à la rencontre des intérimaires à partir de 11H30 pour débattre et mettre au jour avec eux les nombreuses irrégularités quant aux salaires, à l'embauche, à l'égalité de traitement, à l'embauche en CDI, aux contrats de mission trop courts...

Le recours massif et permanent au travail temporaire est illégal et n'est pas acceptable. Ses effets sont catastrophiques pour tout le salariat.

Le monde du travail n'a jamais eu autant besoin de la présence de la CGT dans les entreprises. Les revendications portées par la CGT – augmentation des salaires, égalité intégrale de traitement pour les intérimaires et les CDD, embauches en CDI pour les intérimaires, salaire de remplacement à 100% en période d'intermission, ... - sont les vraies réponses au mouvement des gilets jaunes qui cristallise un profond mécontentement social.

La CGT Intérim poursuit donc sa campagne d'information et ses actions avec les syndicats CGT des entreprises utilisatrices et l'interpro afin de prolonger avec les salarié-e-s intérimaires et embauchés le débat, pour porter les revendications face aux patrons, dans les entreprises utilisatrices et dans les agences de travail temporaire, là où s'accumulent les milliards de cadeaux fiscaux et les bénéfices produits par leur travail.

LA CGT INTÉRIM REVENDIQUE :

- UN SALAIRE MINIMUM À 1800 € bruts, l'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES PENSIONS, DES PRESTATIONS ET MINIMAS SOCIAUX.
- L'EMBAUCHE IMMÉDIATE DANS LES ENTREPRISES UTILISATRICES DE TOUS LES SALARIÉS INTÉRIMAIRES QUI LE SOUHAITENT
- UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNÉE DE 1 200 € NET PAYABLE EN MARS
- L'ÉGALITÉ INTÉGRALE DE TRAITEMENT ET LE VERSEMENT DE TOUTES LES PRIMES, Y COMPRIS CELLE D'INTÉRESSEMENT DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
- L'AUGMENTATION DES IFM (Indemnités de Fin de Mission)
- L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ
- UNE PRIME DE TRANSPORTS DE 150 € PAR MOIS
- LA PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ ET LE RESPECT DES QUALIFICATIONS
- UN SALAIRE DE REMPLACEMENT INTÉGRAL PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE EN PÉRIODE D'INTERMISSION : Nous sommes disponibles pour travailler, nous devons être payés !
- L'ARRÊT DE LA CASSE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ET DE NOS DROITS SOCIAUX ET L'ARRÊT DES CONTRÔLES, DE LA REPRESSION ET DES RADIATIONS CONTRE LES SALARIÉS PRÉCAIRES OU PRIVÉS D'EMPLOI
- LA TAXATION DES CONTRATS COURTS, L'AUGMENTATION DES COTISATIONS SOCIALES PATRONALES POUR FINANCER L'ASSURANCE CHÔMAGE

Contacts :

CGT Intérim : Laetitia GOMEZ 07 69 32 20 38
CGT FNAC LOGISTIQUE : Ahmed MEDDAH 06 68 52 75 21
Union Locale CGT de Massy : René-Marc JILET 06 74 03 02 74

CGT Intérim

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 📠 01 55 82 89 79
Courriel : interim@cgt.fr - Site Internet : www.interim.cgt.fr